Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_06-DE

VAL D'AMBOISE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil de la Communauté
Séance du 04 novembre 2026

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 28 octobre 2026

Date d'affichage :

Le 28 octobre 2026

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 34
Présents : 28
Votants : 31

Votes exprimés :

Pour : 31
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le quatre novembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Luc FAVIA, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Brice RAVIER, Madame Karine ROUMANEIX, Madame Myriam SANTACANA, Madame Nolwenn VAILLANT, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Madame Astrid CAILLE, Monsieur Maxime MAINTIER, Monsieur Benoit SIMON, Madame Véronique FABRY, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Julien VIÉVILLE, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Damien AVRIL, Monsieur Fernando FIGUEIREDO, Madame Aurore MICHEL, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Gérard JABLY, Madame Christel MOUNEYRAT, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Cyril LAPOINTE, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Monsieur Luc FAVIA, Madame Sandra GUICHARD à Monsieur Lionel CHISSON, Monsieur Jean-François BOURDIN à Monsieur Maxime MAINTIER.

Suppléance : Monsieur Gilles HÉMART à Monsieur Jean-Luc PADIOLLEAU.

Absence : Madame Rachel MALNOURY, Madame Claudine DALLET, Madame Natacha LEVASSEUR.

Secrétaire de séance : Madame Christel MOUNEYRAT.

Délibération n°2026 - 11 - 06

Aménagement du territoire – Habitat
Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Comité de Pilotage (COPIL) du Pacte Territorial Touraine France Rénov

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5214-16 ;
Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 321-1 et suivants et R. 327-1 ;
Vu le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement d'Indre-et-Loire (PD2H 2025-2030) ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 16/11/2026
ID : 037-200043065-20261104-2026_11_06-DE

Vu le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de communes du Val d'Amboise, adopté le 20 mars 2024 ;
Vu la délibération n°2025-05-09 du Conseil communautaire du 21 mai 2025 autorisant la signature de la convention du Pacte territorial « Touraine France Rénov' » 2025-2027 ;
Vu la convention du Pacte territorial « Touraine France Rénov' » 2025-2027, notamment son article 6 relatif à la conduite de l'opération et aux instances de pilotage ;
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du 22 septembre 2026.

Considérant que le Pacte territorial « Touraine France Rénov' » 2025-2027, porté par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire en partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les établissements publics de coopération intercommunale concernés, vise à coordonner les actions en faveur de la rénovation et de l'amélioration de l'habitat privé.

Ce dispositif s'inscrit dans le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat et prévoit notamment des actions de mobilisation des ménages et des professionnels, ainsi que des missions d'information, de conseil et d'orientation des ménages dans leurs projets d'amélioration de l'habitat.

La Communauté de communes du Val d'Amboise est signataire de cette convention, qui définit les engagements des différents partenaires ainsi que les modalités de pilotage et de suivi des actions mises en œuvre sur le territoire.

Conformément à l'article 6 de la convention, la gouvernance du Pacte territorial s'inscrit dans celle du Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (PD2H). Elle repose notamment sur une équipe-projet associant les référents techniques des intercommunalités et sur le Comité Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement (CD2H), qui constitue l'équivalent du comité de pilotage du dispositif.

Afin d'assurer la représentation de la Communauté de communes du Val d'Amboise dans le cadre du pilotage de ce dispositif, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du comité de pilotage du Pacte Territorial « Touraine France Rénov », les personnes suivantes :

Titulaire	**Suppléant**
Virginie GAY-CHANTELOUP	Philippe DENIAU

Pour extrait certifié conforme.

Secrétaire de séance

Madame Christel MOUNEYRAT

Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise
Monsieur Yves AGUITON

VAL D'AMBOISE * COMMUNAUTÉ DE COMMUNES *

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.